

Commune de LIGINIAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal en date du **30 janvier 2026** à 20h00 selon convocation en date du **26 janvier 2026**

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT - Mme VIGNAL - M VINCENT - Mme MINARD - Mrs SIRIEIX - BRAZ - MICHOUX - BOUILHAC - VERNIENGEAL - TRONCHE - Mme BRAULT - M BUSSIERE

Secrétaires de séance : Mrs MICHOUX et TRONCHE

Délibération N°2026-002 : Validation des tarifs 2026 de la DSP du Village nature le Maury

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les propositions de modification de tarifs envisagées par les gérants de la société titulaire de la délégation de service public du Maury.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir valider les tarifs tels que présentés dans le document ci-annexé.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

- Valident les tarifs du village nature le Maury 2026 tels que présentés dans le document ci-annexé.

Membres	12
Présents	12
Représentés	0
Votants	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Certifié conforme par Frédéric BIVERT, Mairie de LIGINIAC, le 30 janvier 2026.
Au registre sont les signatures

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le 04/02/2026
ID : 019-211911300-20260130-DCM2026002-AR

